

Zeitschrift:	Itinera : Beiheft zur Schweizerischen Zeitschrift für Geschichte = supplément de la Revue suisse d'histoire = supplemento della Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	9 (1989)
Artikel:	Un plébiscite de tous les jours? : renouvellement formel et informel de la Confédération helvétique
Autor:	Kreis, Georg
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1077694

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un plébiscite de tous les jours ? Renouvellement formel et informel de la Confédération helvétique

Le mythe fondateur de la Confédération s'appuie sur deux éléments centraux étroitement liés mais qui peuvent être considérés indépendamment l'un de l'autre: le mythe de Guillaume Tell d'une part et celui du Grütli d'autre part. L'association de ces deux éléments admet que l'action individuelle de Guillaume Tell et l'action collective des Confédérés du Grütli poursuivent et atteignent finalement les mêmes buts: la libération de la tutelle étrangère afin de créer à la fois des structures nouvelles et de rétablir une situation antérieure: la liberté initiale. La concordance des buts entraîne parfois aussi une confusion des acteurs: c'est ainsi que dans le légendaire trio des cantons forestiers on retrouve, aux côtés de Stauffacher de Schwytz et de Melchtal d'Unterwald, Guillaume Tell comme représentant d'Uri, en lieu et place de Walter Fürst. Ou encore les trois héros de la prairie mystique sont appelés les trois Tell. Nous ne nous arrêterons pas davantage à ces associations et combinaisons. Je me contenterai d'aborder le thème du Grütli, c'est-à-dire cette partie du mythe fondateur qui, singulièrement, est demeurée à l'abri des tentatives de démythification de ces dernières années. La critique d'un Max Frisch ou d'un Otto Marchi se bornait à attaquer le mythe de Tell. Il n'est pas dans mon intention de vouloir détruire aujourd'hui — pour ainsi dire en supplément — le mythe du Grütli, bien que lui aussi soit loin d'être inattaquable aux yeux de la critique historique. Je tenterai dans un premier temps de cerner la fonction du mythe du Grütli au temps de l'ancienne Confédération pour ensuite analyser l'importance et la signification qu'il a prises dans l'histoire plus récente, c'est-à-dire aux XIX^e et XX^e siècles.

Le mythe du Grütli véhicule l'image d'une communauté dont tous les membres poursuivent un même but. Il est une métaphore de l'unanimité. Cette unanimité est d'autant plus remarquable qu'elle est réalisée malgré les diversités existantes: diversité régionale (les trois cantons), diversité sociale, voire diversité d'âge (Melchtal, le jeune, Fürst, le vieux, Stauffacher, d'âge moyen). C'est l'unanimité sans uniformité et même sans unité. L'image fixe le moment le plus important, celui où l'unanimité réalisée atteint à travers l'invocation de l'Eternel et la mise en gage du salut de l'âme un caractère obligatoire absolu et aboutit à un engagement illimité dans le temps. Ce que l'image ne montre pas, ce sont les délibérations qui ont précédé cet événement clé (délibérations qui nous sont rapportées d'ailleurs dans

les récits des chroniques), ainsi que les éventuelles dissensions qu'il a suscitées et qui pourront resurgir ultérieurement (cf. illustrations n°s 1 et 2). Schiller, dans sa scène du Grütli, nuance le processus de formation d'opinion. En effet, par vingt voix seulement contre douze, l'insurrection unanimement approuvée n'est pas déclenchée immédiatement mais reportée à plus tard. Peu après toutefois, tous vont prêter unanimement le serment de fidélité et d'obéissance. La prestation d'un tel serment est ce moment décisif qu'il faut retrouver en tout temps si l'on veut être une communauté d'action mais cela ne signifie pas que ces moments d'unanimité formelle doivent toujours être consacrés aux mêmes contenus.

L'image de l'unanimité, diffusée par le mythe du Grütli, est une image quasi éternelle — hors de l'espace temporel et social. D'autres pays la produisent et la cultivent aussi. Mais le mythe est plus qu'une image; c'est une histoire qui veut être vraie sur deux plans: sur le plan absolu et symbolique, comme sur le plan occasionnel et concret (une histoire de l'Histoire). Elle veut être absolue à travers le fait qu'elle était événement.

Le mythe du Grütli n'est pas le produit de la «mythologisation» d'un événement concret. Il est le produit d'un besoin survenu vers la fin du XV^e siècle de disposer d'une image de l'unanimité qui a conduit à la fondation de la Confédération. Les divers pactes conclus jusqu'au XV^e siècle ont certainement grandement contribué à l'émergence du mythe du pacte originel. A ma connaissance, nous ne possédons pas de preuves qui attesteraient que, durant les trois premiers siècles des alliances confédérales, l'image du serment du Grütli ait servi de modèle pour la conclusion des pactes. Peut-être ne pouvait-on tout simplement pas s'y référer parce que le mythe n'existe pas encore. Il se peut aussi que l'histoire du Grütli ait existé déjà sous forme de légende avant d'avoir été rehaussée au niveau d'une profession de foi mythologique.

Pour la période d'après 1500, le lien entre l'idée d'un pacte originel et la problématique des renouvellements des pactes partiels peut être attesté. C'est ainsi que dans le drame populaire de Valentin Boltz de 1556 il est dit expressément avant le renouvellement de l'alliance: «Une belle alliance avons conclue, c'est pourquoi Confédérés on nous nomme: Que nous négligions de la renouveler, C'est ce que personne ne comprend dans son cœur. Car c'est le plus beau joyau que nous possédions.» En 1798, à Aarau, le bourgmestre de Zurich, von Wyss, fait le même rapprochement: «Les trois héros de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald s'unirent à la face de Dieu pour la

défense de leurs personnes et de la liberté des leurs... Nous, leurs descendants, nous avons joui des bénédictions de leur alliance...» Je rappelle en passant qu'à cette époque on entendait par pacte originel non pas celui de 1291 qui était alors pratiquement inconnu mais le pacte oral, conclu à ciel ouvert, qu'Aegidius Tschudi situe en 1307. Et je rappelle aussi que, pendant une durée de près de trois cents ans, les alliances ne furent plus renouvelées en raison des luttes confessionnelles.

L'assermentation générale de 1520 fut la dernière à laquelle tous les cantons furent associés. Il serait tentant de conclure que le mythe du serment originel gagna en importance à mesure que la tradition des renouvellements était abandonnée. Il fallait qu'il acquière de l'importance tout particulièrement pour les cantons de la Suisse centrale puisqu'il les confirmait dans leur statut de garants de la vraie Suisse. C'est dans cette logique que les trois cantons primitifs se réunirent après la défaite de Wilmergue en 1713 sur la prairie du Grütli «pour rétablir entre eux la véritable union». En 1704 déjà, les Uranais avaient en vain proposé que les trois cantons primitifs se réunissent chaque année sur le Grütli pour renouveler les anciennes alliances.

Rétablissement: c'est le vocable qui définit l'esprit dans lequel les renouvellements ont été entrepris. Le renouvellement régulier ou occasionnel des alliances conclues «à perpétuité» semble être un paradoxe mais il peut être expliqué sur trois plans, comme le montre le pacte conclu en 1351 entre la cité libre de Zurich et les Waldstätten. Premièrement, les rites de renouvellement découlent d'*une nécessité pratique*: avant l'avènement de l'imprimerie, la lecture publique des chartes confédérales constituait le seul moyen de porter leur contenu à la connaissance d'une communauté élargie et plus particulièrement à celle des générations montantes de jeunes citoyens. C'est ainsi que le pacte de 1351 déclare expressément: «Afin que ce pacte soit toujours mieux connu de tous ceux, jeunes et vieux, qu'il concerne, il est aussi décidé que tous les dix ans, vers le début de mai, à la demande d'une des Villes ou d'un des Pays, il faudra, en vertu de nos serments, lire publiquement et renouveler ces engagements et l'alliance, avec les formules, les textes, les serments et tout ce qui s'y rapporte. Tout homme ou garçon âgé à ce moment d'au moins seize ans devra alors jurer d'observer éternellement ce pacte, avec toutes les clauses qui sont consignées dans cette charte; sans aucune réserve.»

Deuxièmement, ces rites s'expliquent par l'*intérêt d'assurer la position du régime*: au moyen de la clause de renouvellement du pacte de 1351, Rodolphe Brun, l'autoritaire bourgmestre de Zurich, voulait

consolider son régime personnel dans sa cité. A sa demande, ses nouveaux Confédérés entreprirent de le soutenir non seulement contre ses ennemis du dehors, mais aussi — et peut-être avant tout — contre ses adversaires du dedans. Quelques années auparavant, il avait déjà imposé le même rituel de renouvellement à ses concitoyens. Cette interprétation n'est pas celle d'un historien révisionniste de nos temps, mais celle de William E. Rappard et elle date de 1944¹. Rappard relève l'aspect novateur de ce renouvellement introduit pour la première fois en 1351 et réglé de façon détaillée. Il faut toutefois rappeler que les pactes précédents comportaient eux aussi un caractère «rétablissant» évident. La charte de 1291 n'introduit pas une innovation mais confirme simplement une entente préexistante. Ces alliances plus anciennes n'étaient, elles aussi, que partiellement destinées à l'organisation d'une défense contre l'ennemi extérieur. Un objectif sans doute plus important était d'assurer l'ordre intérieur, c'est-à-dire maintenir la situation et le pouvoir existants.

Troisièmement, les rites de renouvellement s'expliquent par ce que j'appellerais le *besoin d'autoconfirmation*: dans la prestation de serment, la conscience politique est associée à l'ordre divin. Rappard explique cette sollicitation du divin par le déficit qu'auraient éprouvé les Confédérés républicains face aux monarques qui se suffisaient à eux-mêmes. Il parle d'un «effort plus ou moins consciemment tenté par la foule éphémère en vue de trouver en dehors d'elle-même le point d'appui où poser le levier de sa volonté politique»². Cette interprétation appelle deux remarques: si les élites politiques ont développé les rites de prestation de serment dans un intérêt de domination, on ne saurait attribuer à la «foule éphémère» un rôle aussi actif que celui évoqué. Par contre, il se peut que, indépendamment de la problématique de domination mais indépendamment aussi de comparaisons politiques avec d'autres systèmes de domination, cette foule ait pu éprouver le besoin fondamental de se confirmer elle-même dans un contexte plus large, en faisant appel à un facteur religieux à la fois ecclésiastique et civil, et cela dans le but d'assurer son identité à la fois individuelle et collective.

Dans son ouvrage, Rappard relève que «l'institution du renouvellement périodique et public des serments confédéraux s'était

¹William E. Rappard, «Du renouvellement des pactes confédéraux (1351-1798)», dans *Revue d'histoire suisse*, Supplément 2, Zurich, 1944.

²*Op. cit.*, p. 139.



Ill. n° 1



Ill. n° 2

Les tableaux d'E. Elzingre représentant des scènes de la Réforme genevoise montrent clairement les deux phases du processus politique: la phase de la discussion et la phase de l'unanimité. Pourtant ces images ne représentent pas le processus de «consensualisation», car dans la seconde phase la plupart des opposants précédents manquent.



Ill. n° 3



Ill. n° 4

Photographies prises lors de la commémoration de 1941 sur le Grütli (n°s 3 et 4 de Hans Weidmann, Dietlikon, Bibliothèque nationale KE9 33 Res; n° 5 d'E. Steimle, Zurich). Une troupe de théâtre représente la réalité historique, alors que les participants – d'une part les magistrats, d'autre part le petit peuple – reproduisent dans la réalité le rituel théâtral du renouvellement de l'alliance.



Ill. n° 5

éloignée, en 1798, pour toujours»³. Au sens le plus étroit du droit public helvétique, cette constatation est sans doute exacte. Toutefois, au sens plus large de la coutume folklorique, cette «institution du renouvellement» est demeurée tout à fait vivante. Une autre observation également, selon laquelle l'usage introduit en 1351 «fut brutalement déraciné par le soc de la charrue révolutionnaire» est inexacte⁴. Dans l'excellente étude de Daniel Frei, on lit que c'est justement le régime révolutionnaire de la République helvétique qui, comme les souverains autoritaires du XIV^e siècle, a exigé de la part des citoyens qu'ils jurent obéissance à la nouvelle constitution, alors qu'ils avaient théoriquement été élevés au rang d'égaux disposant des mêmes droits⁵. Le maintien de l'assermentation obligatoire ne pouvait être justifié que par le fait que cet acte d'obéissance servait un ordre meilleur et plus juste. Durant cette phase jacobine, on ne cultiva pas non plus d'images qui auraient accordé une valeur de symbole aux débats et aux controverses. Là aussi, il s'agissait de prévenir la dissidence à l'aide de l'image de l'unanimité. La République helvétique, comme on le sait, est allée plus loin encore: elle voulait non seulement l'unanimité mais encore l'uniformité.

Les rituels de droit public mis en place au temps de l'ancienne Confédération peuvent être considérés comme des cérémonies religieuses ou des spectacles. Avec la fin de l'Ancien Régime, les rites d'assermentation se déplacèrent grandement vers la vie associative et sa culture de fête en pleine expansion, ainsi que vers le monde du théâtre et des *Festspiele* (fresques théâtrales historiques) également en plein essor. Dans ce phénomène, l'accueil très large fait au drame de Schiller et la rapide popularité qu'il suscita ne fut qu'un stimulant parmi d'autres. A cette époque, qui est aussi celle de l'historisme, apparaît une forme nouvelle du renouvellement confédéral: celle des commémorations de centenaires.

Un fait étonnant et qui exige une explication: la période de l'Ancien Régime ignore la tradition des célébrations de centenaires. Le message du Conseil fédéral à l'occasion de la célébration de 1891 fait erreur lorsqu'il déclare qu'«au cours des siècles précédents» l'on avait toujours voulu célébrer l'anniversaire de la naissance de la Confé-

³Op. cit., p. 19.

⁴Op. cit., p. 20.

⁵Daniel Frei, *Die Förderung des schweizerischen Nationalbewusstseins nach dem Zusammenbruch der alten Eidgenossenschaft*, Zurich, 1964.

dération mais que chaque fois les événements s'y étaient opposés⁶. Tout d'abord, au cours des siècles précédents, l'année 1291 n'était pas perçue comme l'année marquant la fondation de la Confédération. Ensuite, le besoin ou la nécessité d'honorer l'idée patriotique au moyen de fêtes commémoratives n'existaient pas. En 1791, la ville de Berne se proposa de fêter le 500^e anniversaire de sa fondation⁷. Ce projet, lancé dans les derniers moments de l'ancienne Confédération, ne fut pas réalisé. De plus, l'idée d'organiser des manifestations de masse égalitaires était étrangère à la société féodale. Le besoin de commémoration se réduisait aux messes des morts célébrées chaque année à date fixe, portées par l'Eglise et destinées avant tout aux familles concernées. En 1807-1808 encore, l'idée de marquer les cinq cents ans sur la prairie du Grütli ne vit pas sa réalisation. La tradition des fêtes de centenaires ne se développera qu'à partir de 1851 à l'occasion de la fête qui marqua l'entrée de Zurich dans la Confédération⁸. Deux raisons sont, semble-t-il, à l'origine de cette première fête confédérale: tout d'abord le besoin d'autoreprésentation d'une ville qui s'était mise en vain sur les rangs pour obtenir le siège du nouveau gouvernement fédéral et ensuite le besoin de combler le fossé qui s'était ouvert pendant la guerre du Sonderbund entre l'ancienne et la nouvelle Suisse. Deux ans plus tard, en 1853, ce fut le canton de Berne qui suivit avec sa fête commémorative. Là aussi, une raison particulière en était à l'origine: manifestement, la fête avait pour but d'apaiser la méfiance que suscitait le gouvernement cantonal conservateur⁹.

⁶Message du Conseil fédéral du 14 décembre 1889.

⁷Gustav Tobler, «Das projektierte Bernerjubiläum von 1791», dans *Berner Taschenbuch auf das Jahr 1889-90*, pp. 145-159. L'auteur de cet article trouve étrange que l'on n'ait jamais commémoré la fondation de la ville de Berne avant 1791. Il ne l'attribue pas à la mentalité spécifique de ces temps-là mais au fait qu'à chaque fois les événements s'étaient opposés à l'organisation d'une telle fête. Dans son message du 14 décembre 1889, le Conseil fédéral a repris cette interprétation. La fête bernoise de la Réforme en 1828 est une autre preuve du goût naissant pour la commémoration de centenaires. Voir Beat Junker, *Geschichte des Kantons Bern seit 1798*, Vol. I, pp. 267 ss.

⁸Ernst Pfiffner, «Zürichs Bundesfest von 1851», dans *Zürcher Taschenbuch auf das Jahr 1958*, pp. 117-139.

⁹Hans von Geyserz, *Nation und Geschichte im bernischen Denken*, Berne, 1953, p. 218.

Les fêtes de centenaires les plus importants, célébrées pendant les décennies suivantes, ont laissé des traces dans les actes de chancellerie de tous les gouvernements cantonaux — cela explique une de leurs fonctions importantes: à chacune de ces fêtes étaient conviés les représentants officiels des cantons: en 1864 à la commémoration de Genève, en 1876 à celle de la bataille de Morat, en 1881 à celle de Stans, en 1886 à celle de la bataille de Sempach et en 1888 à celle de Nafels. Il est logique que cette série qui se poursuit jusqu'au XX^e siècle culmine une première fois en 1891 dans la fête confédérale. En 1907 d'ailleurs, sur la base de l'ancienne datation, une deuxième commémoration du 600^e anniversaire de la Confédération eut lieu sur le Grütli¹⁰.

Ces fêtes comportaient soit des représentations de scènes clés tirées du *Tell de Schiller* — dont bien entendu celle de la prestation du serment — ou alors de créations ad hoc de *Festspiele* qui toutes faisaient en sorte que, dans une grande apothéose, les différences entre acteurs et spectateurs, entre gouvernants et gouvernés soient effacées pour un bref instant dans la prestation commune du serment.

Deux explications peuvent être fournies pour ce vigoureux essor de la tradition des fêtes commémoratives. La première concerne l'aspect de politique de parti: en cultivant en commun l'histoire de l'ancienne Confédération, on pouvait accélérer *la réconciliation entre les parties en conflit* en 1847. C'est dans cet esprit que fut décidée la fête commémorative de 1891. En prolongation de cette dynamique, le Lucernois Joseph Zemp fut élu quelques mois plus tard premier Conseiller fédéral catholique-conservateur. Zemp avait été le premier catholique de Suisse centrale à accéder à une charge élevée à Berne: en 1887, sur la base du discours qu'il avait tenu à l'occasion de la commémoration de la bataille de Sempach, il avait été désigné comme vice-président du Conseil national. La deuxième explication concerne un aspect de politique nationale: par l'intermédiaire des fêtes nationales, on assurait *une meilleure intégration des différents états cantonaux dans l'Etat fédéral* et on pouvait opposer aux mouvements nationalistes d'Italie et d'Allemagne, mais aussi à la III^e République française, son propre culte national.

¹⁰En ce qui concerne la préparation de la fête confédérale de 1891, voir mes deux articles qui traitent de deux aspects différents: Georg Kreis, «Rütlischwur oder Bundesbrief? Das allmähliche Werden einer Geburtsstunde», dans *Neue Zürcher Zeitung* n° 174, 28.7.1988; «Der Impuls für die erste Bundesfeier kam aus Bern», dans *Der Bund* n° 177, 1.8.1988.

Ces explications pourtant ne suffisent pas. Les célébrations de centenaires doivent être insérées dans un contexte de politique générale et psycho-social. Ne représentent-elles pas une continuation des rituels d'assermentation de l'ancienne Confédération? Bien entendu, ces deux époques ne peuvent être comparées aussi simplement et la continuation des rituels n'implique pas automatiquement une continuation de la même fonction. En fait, la forme extérieure du rituel a été fortement modifiée et sa fonction au niveau du droit public s'est perdue. La fonction politique et sociale est restée *grossso modo* la même qu'à l'époque du pacte de Zurich de 1351. Elle satisfaisait le besoin de la transmission du contenu, le besoin d'assurer la position du régime, le besoin de sauvegarder l'identité.

Il n'existe pas de *nécessité pratique* de diffuser l'histoire de l'ancienne Confédération au travers des fêtes commémoratives. Cette tâche pouvait incomber aux écoles introduites entre-temps et aussi aux nombreux imprimés souvent même illustrés. D'autre part, si l'on avait voulu respecter une stricte analogie, il aurait fallu transmettre non pas l'histoire ancienne, mais celle concernant les constitutions fédérales de 1848 et 1874. Une certaine nécessité se fit jour cependant parce qu'au cours du XIX^e siècle le besoin de représentations concrètes se développa fortement et qu'il fallut y répondre au moyen de tableaux de grand format (par exemple le panorama Bourbaki), de cortèges et de fêtes historiques souvent d'une grande opulence.

Y avait-il un intérêt à *assurer le pouvoir* au travers de ces fêtes? Sans doute était-ce le cas dans une certaine mesure. Ces fêtes offraient l'occasion aux magistrats — élus par le vote anonyme des urnes et séparés de leur base électorale par leur position bureaucratique — de se faire confirmer en quelque sorte au travers d'un acte officiel commun. Les serments prêtés à cette occasion — souvent au moment précis où la prestation de serment était représentée sur la scène du théâtre — créaient une base commune, un nouveau palier d'où l'on gouvernerait dès le lendemain (cf. illustrations n°s 3, 4 et 5). Ce serait pourtant une simplification déformante que de réduire les serments communs à la seule valeur d'un instrument politique mis en place sciemment.

A l'époque moderne aussi subsistait évidemment le besoin d'entretenir par un rituel religieux ecclésiastique et civil *l'identité à la fois collective et individuelle*. Ce besoin se manifestait même de façon plus prononcée encore et s'exprimait non seulement au travers d'actes historiques officiels mais au travers d'une grande quantité de tableaux

historiques (cf. illustration n° 6) et de fêtes organisées sur le plan national par les sociétés de tir, de gymnastique et de chant.

Dans les fêtes de sociétés, auxquelles participaient également des représentants de l'Etat, la dimension historique était présente mais n'occupait pas de place centrale. Dans les fêtes officielles des XIX^e et XX^e siècles, dont la réalisation aurait été impensable sans la force conservatrice qu'était devenue la vie associative, l'histoire occupait une position tout à fait centrale: un événement précis mais variable de l'histoire de l'ancienne Confédération combiné chaque fois avec l'événement le plus important de cette histoire: l'acte fondateur — le mythe du Grütli — comme élément constant de ce rituel. L'histoire prit la valeur d'une foi séculière à mesure que le sentiment de religiosité ecclésiastique dépérissait. Le besoin de croyance, de dévouement ne s'est probablement pas affaibli au cours du temps: il s'orienta à l'époque du positivisme vers l'histoire de ce monde-ci. De plus, l'histoire comme image mythologisée ou soi-disant réaliste du passé apportait un contrepoids important à l'évolution toujours plus rapide du présent. Un contrepoids rassurant face à un présent inquiétant¹¹. Le présent était-il ressenti comme inquiétant parce qu'une nouvelle opposition, les socialistes, mettaient en question l'Etat bourgeois? Ce fait a sans doute joué un rôle et renforcé le besoin de fêtes historiques. Les rituels de consensus stabilisent et fortifient le statu quo. Ce n'est pas un hasard si le message du Conseil fédéral à l'occasion de la fête nationale de 1891 retient qu'au niveau de la politique intérieure et économique règnent les conflits et la dissension mais que tous les Suisses se sentent unis dans leur amour pour la patrie libre. (Le message toutefois évite de dépeindre le passé sous les traits de l'âge d'or de l'harmonie, en soulignant que chaque époque a connu des troubles et des antagonismes.)

La charge la plus lourde pour les citoyens de l'époque résultait du processus de modernisation accéléré (l'industrialisation des fabriques, la croissance des villes, le développement des voies de

¹¹Cette interprétation de la fonction de l'histoire rejoint l'interprétation de Lévi-Strauss cité par H.-U. Jost lors de l'ouverture du colloque: «Ce que les mythes font pour les sociétés sans écriture: légitimer un ordre social et une conception du monde par une vision originelle, expliquer ce que les choses sont par ce qu'elles furent, trouver la justification de leur état présent dans leur état passé et concevoir l'avenir en fonction de ce présent et de ce passé, c'est aussi le rôle que notre civilisation prête à l'histoire...» C. Lévi-Strauss, entretien dans *le Nouvel Observateur*, 817, 5 juillet 1980.

communication, le progrès des sciences, etc.), donc du processus de l’aliénation générale. La création de la démocratie moderne, c’est-à-dire l’introduction du droit de participation formel de (presque) toute la population dans (presque) tous les domaines, impliquait des tensions et des épreuves supplémentaires pour la vie publique en raison des luttes électorales et votations d’un genre nouveau — au cours desquelles on se battait pour des questions partielles et pour des solutions neuves et où on ne réalisait qu’une unanimous partie dans des alliances toujours nouvelles. Le jeu de mystère politico-historique constituait le pendant à ces mouvements modernes. Et au centre de ce jeu se situait le mythe archaïque du Grütli, reconstitué par le rituel théâtral de la commémoration et ratifié par la communauté des participants dans un renouvellement informel de la Confédération helvétique.

Georg KREIS